

Mémoire déposé par
Le Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles

À l'attention de
L'Office de consultation publique de Montréal

Dans le cadre des consultations publiques sur
L'État de l'agriculture urbaine à Montréal

Le mardi 12 juin 2012

Présentation de l'organisme

Le Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles (le Club) est un organisme démocratique qui est contrôlé par ses membres depuis plus de 40 ans et qui répond à des besoins d'amélioration des conditions sociales, économiques et de santé de la population du quartier, par l'éducation populaire, la défense des droits et l'action politique principalement par le biais du droit à l'alimentation.

- Améliorer l'accès physique à des aliments variés et de qualité dans le quartier (exemple : les jardins collectifs). Voir à l'augmentation du pouvoir d'achat, par des formules d'achats collectifs (exemple : épicerie solidaire, groupe d'achat).
- Travailler à des stratégies de lutte à la pauvreté développées en concertation avec le milieu (auparavant, le Club était membre de l'Action Concertée en Sécurité Alimentaire et est actuellement membre du Comité de concertation en sécurité alimentaire).
- Faire connaître le concept de sécurité alimentaire comme condition pour une meilleure qualité de vie et une meilleure santé en développant des alliances tant au niveau local, régional que provincial.
- Favoriser le pouvoir individuel et collectif des citoyens sur leur vie et leur environnement, renforcer le tissu social (fonctionnement démocratique, prise en charge d'activités par les membres), maintenir l'implication du Club au sein de la Table de quartier sur les enjeux de développement et d'aménagement du quartier.
- Faire de l'éducation populaire : liens entre l'alimentation et la santé, les choix d'aliments, la lecture et la compréhension des étiquettes, la cuisine de plats économiques, le développement durable, l'avenir de l'agriculture urbaine dans le quartier, etc.
- Sensibiliser les membres aux réalités socio-économiques qui les entourent.
- Promouvoir des valeurs de dignité, de solidarité et d'entraide.

Pour répondre à cette mission, le Club mène des actions dans 3 secteurs d'activités :

- Les cuisines collectives : groupes de cuisine collective traditionnels, ateliers culinaires, ateliers thématiques, cuisine du monde, ateliers de cuisine au jardin, cuisines parents-enfants.
- Les achats collectifs : Mise sur pied et organisation du Marché solidaire de la Pointe, le premier samedi de chaque mois, alliant la vente de fruits et légumes de 30 à 50% moins cher qu'à l'épicerie et la tenue de kiosques d'artisans du secteur.
Mise sur pied d'une épicerie solidaire en cours.
- Les jardins collectifs : gestion de 4 jardins collectifs, programmation d'ateliers horticoles tout au long de l'année, transformation des aliments du jardin et conservation, plantes médicinales, expertise à la population, activités d'initiation au jardinage avec des écoles du quartier.

Contexte d'intervention

Les membres du Club et leur entourage ont un accès restreint à des aliments santé, de qualité et économiques. Selon une étude de la direction de la santé publique (2007) sur la disparité dans l'accès à des aliments santé, il est noté que le quartier Pointe-Saint-Charles a un indice proche de celui que l'étude qualifie de **désert alimentaire** (voir la carte "*Offre de fruits et de légumes dans les commerces en alimentation dans les commerces de Pointe-Saint-Charles*").

À ces données s'ajoutent celle de la Fondation du cœur qui, dans son récent bulletin de santé, stipule qu'un sondage national démontre que près de la moitié des répondants signalent se passer de fruits, de légumes frais, de produits laitiers, de produits de grains entiers, de viande maigre ou de poisson en raison de leur prix trop élevé. Cette étude corrobore notre analyse.

Quelques chiffres qui appuient la nécessité d'offrir dans le quartier un accès à des aliments santé accessibles, variés et économiques :

- près de 50% des citoyens de la Pointe vivent sous le seuil de faibles revenus (pour 29% à Montréal) et 50% des familles sont mono-parentales. Plus de 43% des citoyens ne possèdent pas un diplôme d'études secondaires;
- l'espérance de vie est de 5 ans moins élevée qu'à Montréal;
- le nombre de personnes âgées est en augmentation;¹

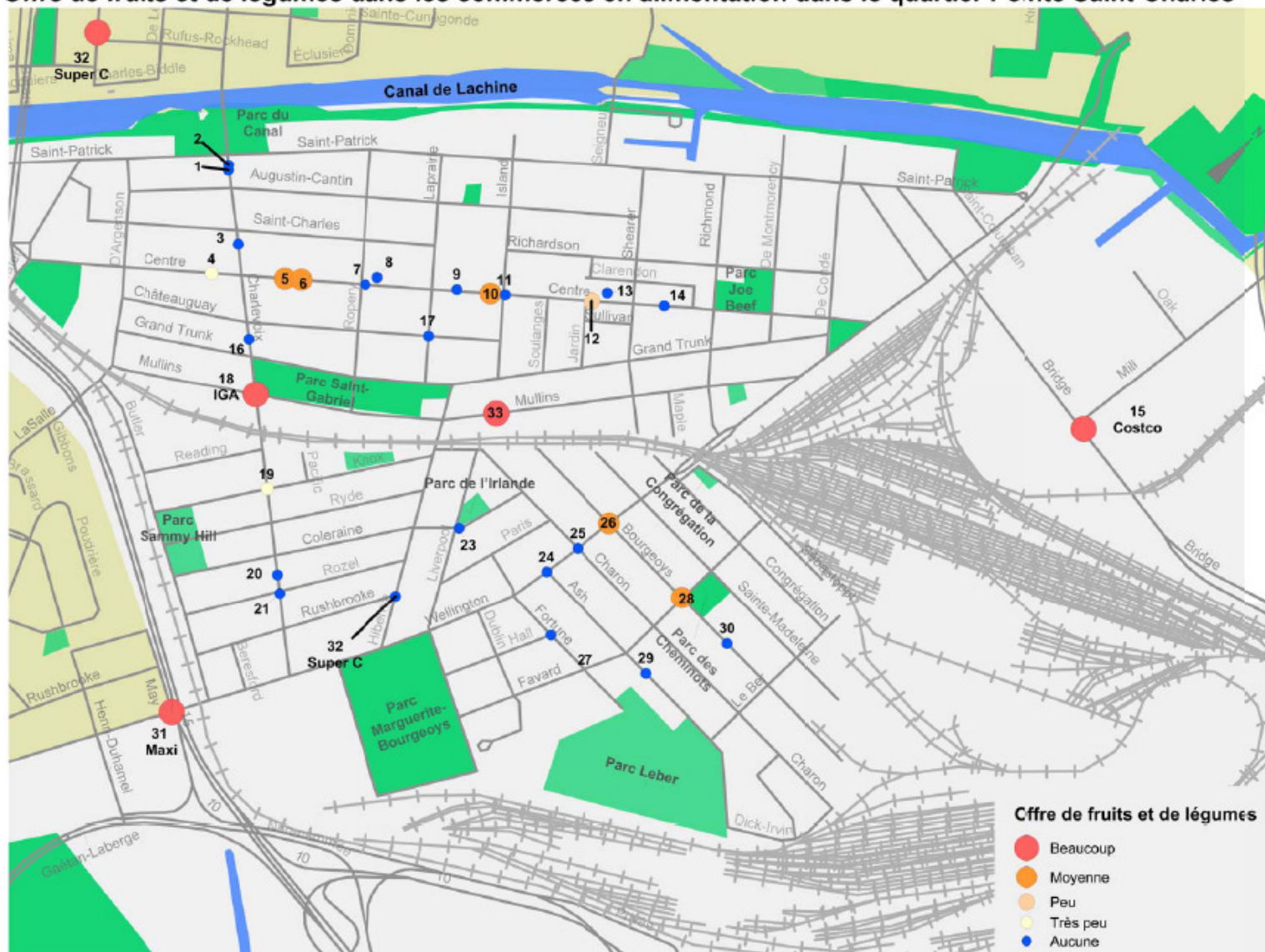
Et enfin soulignons que :

- Les marchés d'alimentation sont peu nombreux et peu accessibles. Les dépanneurs, en contre partie, sont plus nombreux, mais beaucoup plus dispendieux et ils n'offrent pas ou presque pas d'aliments frais et santé.
- Le transport en commun dans le quartier est déficient, ce qui augmente considérablement les difficultés d'avoir accès à des aliments frais et économiques.
- L'expertise du Club dans le domaine de la sécurité alimentaire est établie depuis longtemps et son analyse est reconnue. Il est un pionnier dans la mise sur pied des cuisines collectives, dans l'étude des spéciaux en début de mois (chèque d'aide sociale = peu de vraies aubaines) et dans la réalisation du premier jardin communautaire dans le quartier.²

¹ Portrait de la population du Centre de Santé et de Services sociaux, Verdun, Côte Saint-Paul, Saint-Henri et Pointe-Saint-Charles, novembre 2004

² Tiré de : Mémoire déposé dans le cadre des consultations publique de l'OCPM sur le *Projet de redéveloppement du site des Anciens Ateliers du CN*. Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles, 2009.

Offre de fruits et de légumes dans les commerces en alimentation dans le quartier Pointe Saint-Charles



Sources: Base nationale de données topographiques, septembre 2009
Table Action-Gardien, Quartier Pointe-Saint-Charles

Projection: Nad1983, MTM, zone 8

Réalisation: Nawel Saker, département de géographie
UQAM septembre 2009

Vision de l'organisme en agriculture urbaine (AU)

C'est plus que de l'agriculture : la dimension psychosociale

L'expérience des jardins collectifs visent différents objectifs qui s'apparentent au modèle suivant, à savoir que ces jardins sont des lieux de production de légumes non négligeable, un espace pour sociabiliser et un lieu d'éducation favorisant un développement social individuel et collectif du quartier Pointe-Saint-Charles, quartier ayant une forte présence de population économique défavorisée.

Les interventions du Club en matière d'AU visent aussi d'autres formes de précarités telles que la santé mentale, l'isolement, les handicaps, le choc culturel lié à une immigration récente ; des enjeux auxquels doivent aussi faire face les organismes en AU.³

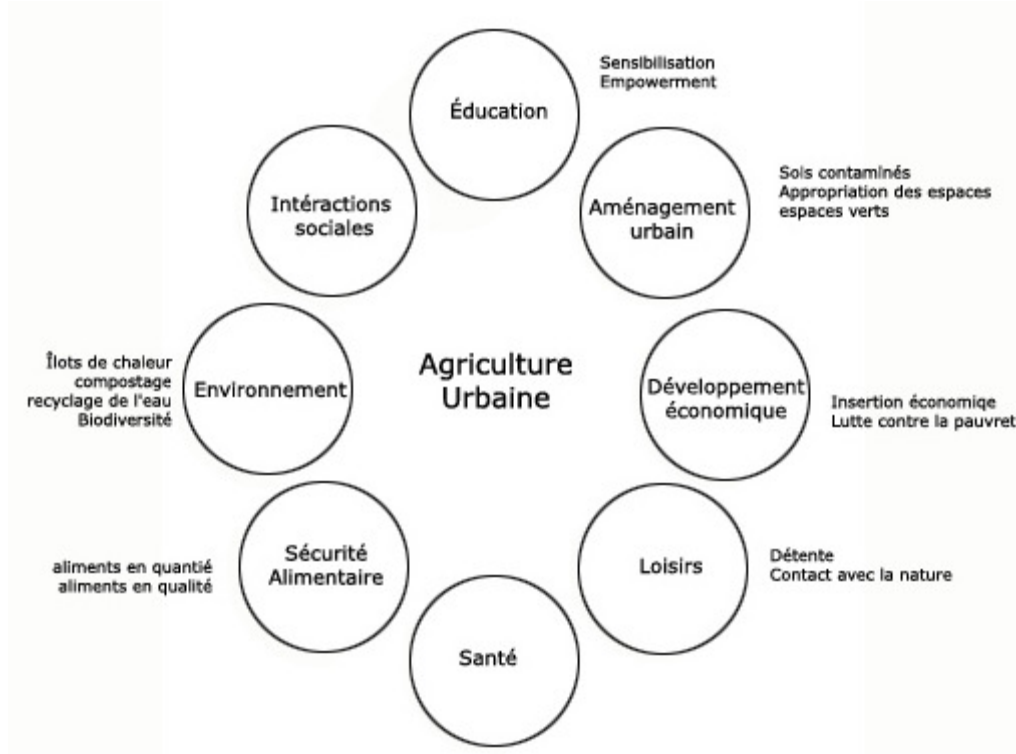


Figure 1. Les différentes sphères d'intervention et d'évaluation de l'AU en terme de développement économique, social et environnemental.⁴

³ Adapté de : Duchemin, E., Wegmuller, F., and Legault, A.-M.: Urban agriculture: multidimensional tools for social development in poor neighbourhoods, *Field. Actions Sci. Rep.*, 2, 1-8, 2009.

⁴ *Ibid.*

La sécurité alimentaire et l'éducation

Pour le Club, l'AU est une alternative au fonctionnement défaillant du système alimentaire traditionnel. Par le biais des activités de jardinage collectif, l'agriculture urbaine répond à des besoins croissants de :

- s'alimenter à juste prix, qualité et quantité.
- promouvoir de bonnes habitudes alimentaires,
- formation et d'information,
- connaître la provenance de ce que l'on mange
- consommer des aliments dont les propriétés nutritives et gustatives sont accrues.⁵

L'environnement

Depuis la création du premier jardin collectif à Pointe-Saint-Charles, le Club a opté un mode de culture biologique. Non pas que celui-ci soit certifié par un organisme reconnu, mais plutôt qu'il décide d'utiliser des techniques de culture durables et écologiques.

En plus de permettre d'accroître considérablement la qualité des fruits et légumes que nous produisons, ces pratiques contribuent à :

- la qualité de l'environnement ;
- la réduction des gaz à effet de serre ;
- la conservation et la régénération de la faune et de la flore urbaine ;
- la réduction des îlots de chaleur ;
- la santé publique de façon globale ;
- au développement durable.

Interventions de l'organisme en agriculture urbaine

Le jardinage collectif au Club

Le jardin collectif est un espace de terrain cultivable non divisé, entretenu par un groupe de personnes qui se partagent le travail, les responsabilités et les récoltes. Les gens qui font partie du groupe prennent part à tout le processus de création du jardin. Ils décident ensemble des cultures qui seront implantées, participent à la production des transplants en serre, à la préparation et à l'entretien du jardin, ainsi qu'aux récoltes et aux travaux d'automne. Le jardinage collectif est aussi l'occasion d'en apprendre d'avantage sur le jardinage écologique, de participer à des ateliers horticoles sur des sujets de toutes sortes, à des cuisines collectives pour la conservation des aliments du jardin et permet de rencontrer des gens de la communauté.

⁵ Inspiré de : Regroupement des jardins collectifs du Québec (RJCCQ), 2007. *Enjeux autour de l'agriculture urbaine contemporaine*. Rédaction : Julien Hista. Pages 1 et 8.

Quelques exemples d'activités reliées au jardinage collectif au Club

- Planification, organisation et réalisation de 4 jardins collectifs en gestion participative avec des citoyens de Pointe-Saint-Charles. Ces activités représentent plus de 850 heures de travail réparti entre les jardiniers.
- 11 sessions de production de transplants en serre et gestion de cette production
- Membre du Regroupement des jardins collectifs du Québec (RJCCQ)
- Membre du Groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU)
- Participation à la concertation pour l'élaboration du « *'Premier plan d'aménagement agricole du quartier de Pointe-Saint-Charles : Concilier la faim et les moyens'* », par des étudiants en agriculture urbaine de l'UQAM.
- Participation à la journée de consultation publique en Agriculture urbaine dans le cadre de l'École d'AU de l'UQAM 2011. Façonnement de la Charte montréalaise sur l'agriculture urbaine.
- Ateliers horticoles :
 - Ateliers en jardinage écologique
 - Atelier de fabrication de bacs à réserve d'eau
 - Présentation sur le compost
 - Atelier de fabrication d'extraits de plantes, pour la phytoprotection des cultures
 - Fête des récoltes
 - Activités de transformation et conservation des produits du jardin
 - Ateliers de cuisine au jardin.
 - Atelier sur les germinations
 - Atelier théorique sur la reproduction des plantes
- Activités jeunesse :
 - Ateliers de jardinage avec des groupes d'élèves de l'école Jeanne-Leber et l'école La Passerelle
 - Ateliers de jardinage avec des groupes d'élèves de l'école Charles-Lemoyne
- Visites guidées des jardins citoyens de Pointe-Saint-Charles
- Échange d'expertise avec différents groupes du quartier sur des projets de jardins sur balcons, sur les toits, dans les arrière-cours.

Nos liens avec les organismes communautaires du quartier

Un grand nombre de nos activités, notamment en agriculture urbaine, sont faites en collaboration avec des organismes du quartier. Ces collaborations permettent le réseautage et la cohésion de ces organismes dans une vision globale, d'où découle une meilleure connaissance des enjeux liés à la sécurité alimentaire, ainsi qu'une plus grande portée d'action.

Voici quelques-uns de nos collaborateurs :

- Centre de femmes Madame Prend Congé
- Maison des jeunes Ado-Zone
- Maison de chambres (SOCAM)
- Éco-Quartier le Sud-Ouest
- Maison du partage d'Youville
- Maison Saint-Columba House

Nos projets pour l'avenir

Porteur de l'AU dans le quartier de Pointe-Saint-Charles, le Club populaire des consommateurs vise à développer, soutenir et collaborer à des projets d'AU, en étroite concertation avec les citoyens et les groupes du quartier.

- Participation au développement d'aménagements comestibles dans le Parc-école Charles-Lemoyne et mise en place d'un programme de jardinage avec les élèves de l'école Charles-Lemoyne.
- Aménagements comestibles en gestion collective sur les terrains du Bâtiment 7 (arbres et arbustes fruitiers, potager, plantes médicinales, etc)
- Aménagement d'une serre de production de légumes, fruits et transplants sur le site du Bâtiment 7.
- Développement de liens avec les coopératives d'habitation et les HLM afin d'accroître l'accès à la culture de légumes et fruits sur place et pour contrer les îlots de chaleur.
- Augmentation de la production de fruits et légumes dans le but d'approvisionner les marchés et l'épicerie solidaire ainsi que les cuisines collectives.
- Développement des liens entre les jardins collectifs et les cuisines collectives par le développement d'ateliers liés aux productions des jardins.

Nos recommandations

À la lumière des informations figurant dans ce document, il est incontournable que les pouvoirs publics mettent tout en œuvre pour reconnaître, soutenir et consolider les organismes et les projets existants, et faire en sorte de lever les obstacles et les contraintes qui nuisent au développement de l'AU.

Voici donc nos recommandations qui proposent une vision à inclure dans un plan global de développement de l'agriculture urbaine à Montréal.

La Ville de Montréal doit s'engager à :

1. Reconnaître les initiatives en AU comme projets d'intervention pour le développement social et urbain des quartiers.
2. Assurer un financement de base récurrent aux organismes œuvrant en sécurité alimentaire et en AU, ce qui permettra de :
 - consolider et développer leurs activités
 - engager de la main-d'œuvre et des intervenants à l'année
 - augmenter le suivi et le développement de projets avec les citoyens
 - travailler sur la représentation et la communication afin que le plus de citoyens possible connaissent les ressources qui s'offrent à eux.
3. Soutenir financièrement le développement de projets d'AU à la Pointe, tels que :
 - Le projet de serres collectives et d'aménagements comestibles au Bâtiment 7 sur les terrains du CN.
 - Le développement d'espaces cultivables (bacs, jardins, toits verts, etc) pour les logements sociaux et communautaires.
 - Les initiatives citoyennes telles que les jardins d'arrière-cours, sur balcon, autour des arbres de la Ville, etc
4. Lors de nouveaux projets de développement immobilier, exiger des promoteurs :
 - des espaces et/ou du financement pour le développement de projet d'AU
 - que toute nouvelle construction soit conçue en fonction d'accueillir un toit vert où l'on peut développer des cultures comestibles.
5. Prendre la responsabilité de la contamination des sols par :
 - La création d'un registre des sols contaminés, incluant les terrains publics ET privés, registre étant accessible au public.
 - La décontamination des sites offrant un potentiel de développement de projets en AU.
 - L'octroie d'un financement suffisant, aux citoyens et organismes communautaires, pour réaliser les analyses de sols nécessaires à la détection de métaux lourds, ainsi que pour déterminer la fertilité des sols.
6. Valoriser toutes formes d'AU par :
 - L'adoption de résolutions nécessaires à la modification des règlements municipaux et du zonage pour éliminer les contraintes liées au développement de l'élevage animal, l'apiculture, la pisciculture, la construction de serres, etc;
 - L'introduction des végétaux comestibles dans les aménagements paysagers de la Ville et les espaces publics entretenus par la Ville ;

- La valorisation des terrains vagues, bandes de terre, voies ferrées, bordures de pistes cyclables, etc, pour leur apport en plantes médicinales et comestibles, méconnues du grand public.
- Le financement de ces initiatives de façon adéquate et récurrente ;
- La promotion et de ces initiatives auprès du grand public en leur fournissant des informations claires et justes.

Appui

Le Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles appui le mémoire déposé par le comité de sécurité alimentaire de la Table de concertation Action-Gardien.